

Crues du lac de Neuchâtel

Levée de l'interdiction de navigation sur le canal de la Thielle

Depuis dimanche, le lac Neuchâtel a amorcé sa décrue. Bien que son niveau demeure plus haut que celui de Bienne, la régulation des eaux par le barrage de Port porte ses fruits. Par ailleurs, jusqu'à mercredi, l'évolution météorologique s'annonce favorable. Au vu de ces constatations, après concertation avec les cantons limitrophes, le Conseil d'Etat abroge l'arrêté promulgué vendredi 8 mai 2015. La navigation sur le canal de la Thielle, la baignade ainsi que les activités de plongée subaquatique sont à nouveau autorisées, avec toute la prudence requise.

Sur proposition d'ORCCAN et tenant compte des informations des cantons limitrophes, dont la décision du préfet de Nidau de lever l'interdiction de naviguer sur le lac de Bienne, le Conseil d'Etat lève avec effet immédiat l'interdiction de naviguer sur la Thielle.

La baignade et la pratique des activités de plongée subaquatique sont également à nouveau autorisées dans les eaux neuchâteloises.

Toutefois, la plus grande vigilance est de mise car de nombreuses installations fixes des ports et des rives sont encore recouvertes d'eau ou demeurent inaccessibles. La présence de matériaux flottants n'est pas non plus exclue.

Les communes sont aussi invitées à faire contrôler les installations de leur ressort.

Jusqu'à la semaine prochaine, l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) ORCCAN continue à observer l'évolution de la situation.

Pour de plus amples renseignements:

Jacques Magnin, chef du Service de la sécurité civile et militaire, chef EMCC ORCCAN, tél. 032 889 63 31; Pierre-Louis Rochaix, porte-parole de la police neuchâteloise, ORCCAN, tél. 032 889 90 00.

Neuchâtel, le 12 mai 2015